

Compte de Résultat Simplifié

AB CONSEIL

Période du 01/07/22 au 30/06/23

Devise d'édition EURO

RÉSULTAT COMPTABLE	Export	Montant	Exercice précédent
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services		7 400	75 358
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits		34 235	4
PRODUIT D'EXPLOITATION		41 635	75 361
Achat de marchandises [y compris droits de douane]			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières et approvisionnements			
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			
Autres charges externes		6 334	18 282
Impôts, taxes et versements assimilés		498	655
Rémunérations du personnel		(123)	13 391
Charges sociales		620	8 571
Dotations aux amortissements			
Dotations aux provisions		34 222	34 222
Autres charges		1	0
CHARGES D'EXPLOITATION		41 553	75 121
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		82	240
Produits financiers			
Produits exceptionnels			
Charges financières			
Charges exceptionnelles			
Impôts sur les bénéfices		12	36
BÉNÉFICE OU PERTE		70	204
RÉSULTAT FISCAL		Réintégrations	Déductions
Rémunérations et avantages personnels non déductibles			
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles			
Provisions non déductibles			
Impôts et taxes non déductibles		12	
Réintégrations diverses			
Abattement sur le bénéfice			
Déductions diverses			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			82
Déficit de l'exercice reporté en arrière			
Déficit antérieurs reportables			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			82

Bilan Simplifié

AB CONSEIL

Période du 01/07/22 au 30/06/23

Devise d'édition EURO

ACTIF	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Exercice précédent
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ				

Stocks de mat. premières et approv.				
Stocks de marchandises				
Avances et acompt. versés sur comm.				
Créances clients et comptes rattachés	42 987	34 222	8 764	10 205
Autres créances	57		57	
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilité	1 330		1 330	2 754
Charges constatées d'avance	24		24	117
ACTIF CIRCULANT	44 398	34 222	10 176	13 076

TOTAL GÉNÉRAL	44 398	34 222	10 176	13 076
---------------	--------	--------	--------	--------

PASSIF	Montant net	Exercice précédent
Capital social ou individuel	1 000	1 000
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	100	100
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	702	498
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	70	204
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	1 872	1 802

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
------------------------------------	--	--

Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	157	363
Autres dettes	8 147	10 911
Produits constatés d'avance		
DETTES	8 304	11 274

TOTAL GÉNÉRAL	10 176	13 076
---------------	--------	--------

AB CONSEIL

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 Euros

SIRET : 491 281 150 00046

Siège Social : 14 rue du Bois

56250 – SAINT-NOLFF

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 11 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-deux

Le samedi 11 novembre à 16 heures

Les associés de la Société A Responsabilité Limitée AB CONSEIL au capital de 1 000 €, divisé en 100 parts sociales de dix euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la gérance.

SONT PRESENTS

**- Monsieur Jean Philippe BARDU,
Propriétaire de**

50 parts

**- Madame Nadia ADAM,
Propriétaire de**

50 parts

**Total égal au nombre de parts composant
le capital social**

100 parts

Monsieur Bruno ADAM, préside la séance en sa qualité de gérant.

Le Président constate, en conséquence, que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions aux majorités requises.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de commerce,
- L'inventaire, les comptes annuels de l'exercice écoulé,
- Le texte des résolutions proposées,
- Pouvoir.

NA
JPB

AB CONSEIL

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 Euros

SIRET : 491 281 150 00046

Siège Social : 14 rue du Bois

56250 – SAINT-NOLFF

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non gérants plus de quinze jours avant la date de l'Assemblée et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant le même délai, toutes les questions à la gérance, ce dont l'Assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Puis, il rappelle que l'ordre de la présente Assemblée est le suivant :

- Lecture du rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice clos le 30 juin 2023,
- Lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de commerce,
- Approbation des comptes annuels dudit exercice,
- Quitus à la gérance,
- Affectation des résultats,
- Rémunération de la gérance,
- Questions diverses.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée approuve :

- La régularité de la convocation des associés,
- La régularité du droit de communication à chaque associé,
- La régularité de la présente réunion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de commerce, approuve ces conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants, les associés intéressés s'étant abstenus et leurs parts n'ayant pas été prises en compte pour le calcul de la majorité.

NA
JPB

AB CONSEIL

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 Euros

SIRET : 491 281 150 00046

Siège Social : 14 rue du Bois

56250 – SAINT-NOLFF

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la Société et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice écoulé, les approuve tels qu'ils sont présentés et donne à la gérance, quitus pour sa gestion.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 70,01 €.

- Bénéfice Distribuable	70,01 €
- Bénéfice Distribué	0,00 €
- Report à Nouveau	70,01 €

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales nécessaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

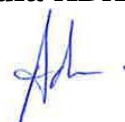
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui est dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Jean Philippe BARDU



Nadia ADAM



AB CONSEIL

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 Euros
SIRET : 491 281 150 00046
Siège Social : 14 rue du Bois
56250 – SAINT-NOLFF

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

CLOS AU 30 JUIN 2023

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EN DATE DU 11 NOVEMBRE 2023

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 70,01 €.

- Bénéfice Distribuable	70,01 €
- Bénéfice Distribué	0,00 €
- Report à Nouveau	70,01 €

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Bruno ADAM
Gérant



AB CONSEIL

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 Euros

SIRET : 491 281 150 000 46

Siège Social : 14 rue du Bois

56250 – SAINT-NOLFF

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS

AU 30 JUIN 2023

Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, le rapport sur les opérations de l'exercice clos le 30 juin 2023, ainsi que les comptes annuels dudit exercice soumis à votre approbation.

Les comptes annuels que nous vous soumettons ont été établis selon les règles et méthodes comptables en vigueur et conformément à la loi de finance.

Au cours de cette Assemblée, vous aurez à approuver les comptes et les conventions, à affecter le résultat et à donner quitus à la gérance.

MARCHE DES AFFAIRES

Le tableau synoptique fait apparaître l'évolution comparative d'un exercice à l'autre des chiffres et des postes les plus significatifs :

	30/06/23	30/06/22
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	7 400	75 358
AUTRES PRODUITS	34 235	4
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	41 635	75 362
ACHATS ET CHARGES EXTERNES	6 334	18 282
IMPOTS ET TAXES	498	655
FRAIS DE PERSONNEL	497	21 962
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	34 222	34 223
AUTRES CHARGES	1	0
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	41 553	75 122
RESULTAT D'EXPLOITATION	82	240

AB CONSEIL

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 Euros

SIRET : 491 281 150 000 46

Siège Social : 14 rue du Bois

56250 – SAINT-NOLFF

Nous espérons que le niveau de notre chiffre d'affaires qui est en forte diminution reparte à la hausse.

Nous essayerons de maîtriser nos charges d'exploitation, afin de maintenir notre résultat d'exploitation à un niveau positif.

Après imputation d'un résultat financier nul, d'un résultat exceptionnel nul et d'un impôt sur les sociétés de 12 €, notre résultat net comptable se solde par un bénéfice de 70 €.

Nous espérons pouvoir consolider les résultats dégagés cette année au cours de l'exercice en cours qui sera clos le 30 juin 2024.

ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Sans objet pour notre société.

PRISES DE PARTICIPATIONS

Néant

ACQUISITION DE PLUS DE LA MOITIE DU CAPITAL D'UNE AUTRE SOCIETE

Néant

ACTIVITES DES FILIALES

Néant

REGULARISATION DES PARTICIPATIONS CROISEES

Néant

AB CONSEIL

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 Euros

SIRET : 491 281 150 000 46

Siège Social : 14 rue du Bois

56250 – SAINT-NOLFF

PROPOSITION D’AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d’affecter le résultat bénéficiaire de 70,01 € de la façon suivante :

- Bénéfice Distribuable	70,01 €
- Bénéfice Distribué	0,00 €
- Report à Nouveau	70,01 €

CONCLUSION – QUITUS A LA GERANCE

Nous espérons que les résolutions proposées auront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus à la gérance de sa gestion.

Bruno ADAM
Gérant



AB CONSEIL

S.A.R.L. au capital de 1 000 Euros

Siège social : 14 RUE DU BOIS

56250 SAINT-NOLFF

SIRET 491 281 150 00046

ANNEXE

du 01/07/22 au 30/06/23

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 juin 2023 dont le total est de 10 176 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de 41 635 € et dégageant un bénéfice de 70 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

La société exerce une activité de conseil.

Les notes n°1 à 3 ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par le Gérant.

ANNEXE

Elément n°	ANNEXE AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT DU 01/07/22 AU 30/06/23	INFORMATIONS		
		PRODUITES	NON PRODUITES	
		NOTE N°	N/S	N/A
1	I - REGLES ET METHODES COMPTABLES	1		
	II - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT			
2	Etat de l'actif immobilisé			X
3	Etat des amortissements			X
4	Etat des provisions			X
5	Etat des échéances des créances et des dettes			X
6	Informations et commentaires sur :			
	1 - Eléments relevant de plusieurs postes du bilan			X
	2 - Réévaluation			X
	3 - Frais d'établissement			X
	4 - Frais de recherche appliquée et de développement			X
	5 - Fonds commercial			X
	6 - Intérêts immobilisés			X
	7 - Intérêts sur éléments de l'actif circulant			X
	8 - Différences d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant			X
	9 - Avances aux dirigeants			X
	10 - Produits à recevoir			X
	11 - Charges à payer			X
	12 - Charges et produits constatés d'avance	2		
	13 - Charges à répartir sur plusieurs exercices			X
	14 - Composition du capital social	3		
	15 - Parts bénéficiaires			X
	III - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS			
7	Crédit-bail			X
8	Engagements financiers			X
9	Dettes garanties par des sûretés réelles			X
10	Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société			X
11	Liste des filiales et des participations			X
12	IV - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS			X

**REGLES ET METHODES COMPTABLES
EXERCICE DU 01/07/2022 AU 30/06/2023**

(Code de Commerce - articles 9 et 11 - Décret n°83-1020 du 29 novembre 1983 articles 21 24 début, 24-1, 24-2, 24-3)

Le présent bilan et le compte de résultat ont été établis conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur, retenant, notamment, les principes comptables suivants :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- prudence.

Seules les informations présentant une importance significative font l'objet des commentaires ci-après :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée d'utilisation prévue et selon le mode linéaire :

CHARGES A PAYER

Les charges se rapportant à l'année en cours ont été comptabilisées aux comptes rattachés :

- fournisseurs factures à recevoir,
- dettes fiscales et sociales,
- autres dettes.

CA20CHAAVA

NOTE N°2

[illegible]

ANNEXE

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL
Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions/parts sociales composant le capital en début d'exercice.....	100	10
2 - Actions/parts émises pendant l'exercice.....		
3 - Actions/parts sociales remboursées pendant l'exercice.....		
4 - Actions/parts sociales composant le capital social en fin d'exercice.....	100	10
TOTAL	1 000 €	